

Suite à l'acquisition du contrôle de 53% du capital et des droits de vote d'Ittissalat Al Maghrib par Emirates Telecommunication Corporation (Etisalat), cette dernière a procédé en date du 19 mai 2014, conformément aux dispositions de l'article 18 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier, au dépôt d'un projet d'offre publique d'achat visant les titres constituant le flottant en bourse d'Ittissalat Al Maghrib. Ledit dépôt a fait l'objet de l'avis n°DO/EM/009/2014 publié par le CDVM en date du 21 mai 2014.

Sur la base des dispositions de l'article 29 de la loi 26-03 précitée, le projet d'offre publique d'achat a été déclaré non recevable au regard des intérêts économiques stratégiques nationaux.

En conséquence, le CDVM demandera la reprise de la cotation de la valeur Ittissalat Al-Maghrib à partir du 26 mai 2014.

**CONTACT CDVM :**

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : [operations\\_financieres@cdvm.gov.ma](mailto:operations_financieres@cdvm.gov.ma)

DO/EM/010/2014

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières